

# Conseil municipal du mardi 27 mai 2014

## Compte rendu

### APPEL

- Eric Viaud,
- Viviane Vila,
- Michel Eneau
- Mickaël Martin,
- Christian Tillet, excusé
- Michel Chédozeau,
- Loïc Friquet,
- Fabienne Blanchard,
- Alain Charles,
- Fabrice Thomas,
- Agnès Guilloteau

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau

Vote : unanimité

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2014

VOTE : unanimité

### I VVF : consultation des entreprises et des banques

- Le Maire rappelle à l'assemblée que le phasage des travaux a été revu lors de la dernière réunion de Conseil.

L'architecte, M. Coutant, travaille donc sur la mise au point des dossiers de consultation des entreprises (DCE), en tenant compte des modifications que la direction de VVF et la mairie ont souhaitées.

L'appel d'offres sera diffusé dans les annonces légales des deux journaux locaux et mis en ligne sur le site internet « marches-securises.fr » le 18 juin prochain. Il concerne les travaux des trois prochaines tranches, pour un montant estimatif de 1 954 842.00€ HT, dont 737 240.00€ HT pour la tranche qui débutera en octobre de cette année.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide de lancer la consultation des entreprises pour les 3 tranches de travaux à venir
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

➤ Le Maire rappelle que les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche, couverture de la piscine, agrandissement de la salle de restaurant + bar et construction de la salle d'activités, qui commenceront en octobre prochain seront réceptionnés en mars 2015. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 737 240€ HT. Ils seront financés par des subventions et un emprunt. Il convient donc de lancer la consultation des banques pour un emprunt d'un montant total de 500 000€.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de lancer la consultation des banques pour un emprunt de 500 000€
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### II Parcelle ZK 73, La Sicauderie

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a achetée la parcelle ZK 73, (1 553 m<sup>2</sup>) située à la sortie du bourg en direction de La Puye, aux consorts Deshoulière, le 13 mars 2013, pour y installer le poste de refoulement, nécessaire à la remontée des eaux usées du village vers le lagunage de La Séminière. Ce terrain doit également être utilisé pour le stockage des matériaux (gravillons, tout venant...) et éventuellement pour le projet d'atelier municipal.

Dans l'attente du montage des dossiers, il a été convenu que Marc Bertaud continue de cultiver la parcelle.

Il convient aujourd'hui de le prévenir, qu'après sa récolte, la commune reprendra ses droits sur ce terrain pour aménager la plateforme de stockage des matériaux.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de reprendre ses droits sur la parcelle ZK 73
- Demande à M. Marc Bertaud de remettre le terrain en état après la récolte 2014.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

### III Syndicat de voirie de La Trimouille : adhésion

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Sivom ayant été dissous, la commune a cherché des solutions pour l'entretien de la voirie et examine la possibilité d'adhérer au syndicat de voirie de La Trimouille (SIVRT). Les communes peuvent soit travailler :

- dans le cadre d'un transfert de compétence, la location du matériel et l'intervention du personnel n'est pas assujéti à la TVA
- en prestation de services, soumis à la TVA

C'est cette dernière formule qui a été retenue l'année dernière.

Le syndicat de La Trimouille intervient dans de nombreux domaines : élagage, entretien des routes (reprofilage et emplois partiels), aménagement des bourgs, travaux d'assainissement, de maçonnerie, déneigement...

Il apporte une aide technique aux communes en prenant en charge l'instruction des permissions de voirie, et lorsqu'une commune lui transfère la compétence il chiffre les travaux, recense les subventions possibles, établit les plans de financement, réalise et finance les travaux puis demande à la commune sa contribution, déduction faite des aides obtenues.

12 communes adhèrent actuellement au syndicat : celles du canton de La Trimouille + Béthines, Villemort, Bourg-Archambault et St Germain. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 suppléants. La contribution annuelle est de 5€ par habitant, sur la base de 350 habitants pour La Bussière, notre contribution serait de 1 750€.

Dans le cas d'une adhésion de La Bussière, toutes les communes membres devront se prononcer sur notre demande d'adhésion. Si elles acceptent, il conviendra alors de désigner les 2 délégués titulaires et 2 suppléants et de convenir des compétences transférées au syndicat.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- décide d'adhérer au syndicat de voirie de La Trimouille
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

### IV – CNP assurance : nouvelle convention

Le Maire expose au Conseil municipal que le personnel de la commune est assuré auprès de la CNP assurance pour les risques de maladie ou accident de « vie privée », maladie professionnelle, accident du travail, maternité – paternité – adoption, décès. Lorsqu'un agent est en arrêt, la commune maintient le salaire de l'agent, (sous certaines conditions, à taux plein pendant 3 mois puis à demi traitement par exemple en cas d'arrêt maladie simple) et demande le remboursement des indemnités journalières à la CNP (franchise de 15jours).

La commune verse chaque année une cotisation à la CNP, calculée sur la masse salariale. Cette cotisation est directement prélevée à la trésorerie le 2 janvier de chaque année. Pour cela une convention tripartite est signée entre la commune, l'assureur et la trésorerie.

Nouvellement rattachée à Montmorillon il convient de signer une nouvelle convention.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- autorise le Maire à signer la nouvelle convention tripartite entre la commune, la CNP et la trésorerie de Montmorillon.

### V – Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur

Le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement se fera du 15 janvier au 14 février 2015. Il convient de désigner, avant le 31 mai, un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Il devra être suffisamment disponible pour préparer et suivre les opérations qui se font par informatique.

Vu la candidature de Mme Viviane Vila, 1<sup>er</sup> adjoint,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention :**

Désignation Viviane Vila, 1<sup>er</sup> adjoint, en tant que coordonnateur pour le recensement 2015.

### VI conditions de location de la salle Bécaud pour le restaurateur

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Stéphane Leperchey d'une mise à disposition de la salle des fêtes pour des repas ou manifestations, lorsque le nombre de participants ne lui permet pas de les accueillir au sein du restaurant.

Il convient de fixer les conditions et le montant de la location.

Rappel des tarifs actuels :

60€ pour un vin d'honneur

140€ pour la journée

190€ pour le week-end, pour les Bussiérois et 220€ pour les personnes de l'extérieur.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- accepte le principe de location de la salle Bécaud par le gérant du restaurant lorsque le nombre de participants ne lui permet pas de les accueillir au sein de son établissement, dans la mesure où elle est disponible ;

- dit que, comme pour les locations à des particuliers, un contrat sera signé et qu'un état des lieux sera fait avant et après chaque location ;
- dit que la salle reste avant tout prioritaire aux besoins de la mairie et des associations ;
- fixe le montant de location à 60€ ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

## VII Questions diverses

**Fabienne Blanchard** informe l'assemblée qu'elle a participé à deux réunions à Saint Savin, les 5 et 14 mai, pour le périscolaire. Le bilan est très positif, les instituteurs sont tous favorables à une reconduction à la rentrée scolaire prochaine. Les activités se déroulent les mardis et vendredis de 13h40 à 14h40. Ces horaires sont maintenus pour l'année prochaine.

**Michel Chédozeau** indique qu'il a participé à la réunion du Cabus. Les prochaines manifestations sont les suivantes :

Le vide-greniers des enfants le 15 juin à partir de 9h avec un karaoké en début d'après-midi.

La mairie se charge

- de prendre un arrêté de circulation et de stationnement, le bourg sera fermé à la circulation et des déviations seront mises en place ;
- d'aménager trois parkings : un dans le terrain de Michel Eneau, à la Sicauderie, un dans le terrain communal, en face de chez M. Tillet, à l'entrée du bourg côté St Savin et un dans le terrain communal en dessous du cimetière, à l'entrée du bourg côté St Pierre de Maillé. Ces deux dernières parcelles seront fauchées. En cas de fortes pluies dans les jours précédents, les véhicules devront se garer le long de la route ;
- un élu sera chargé de voir les emplacements des stands des enfants avec M. Dauzières ;
- les employés communaux seront chargés de récupérer les barrières à St Pierre de Maillé, les panneaux de signalisation routière et de la mise en place de la guirlande d'ampoules multicolores.

La fête de plage du 20 juillet

Les containers du bourg seront descendus à l'aire de loisirs le jour de la fête.

Voir s'il est possible de louer des toilettes publiques.

Le repas sera servi par M. Jutand, traiteur à St Pierre de Maillé, en accord avec Stéphane Leperchey qui ne peut l'assurer.

Le spectacle lyrique du 30 juillet

Les employés communaux aideront à l'installation du podium et des chaises ;

La salle Bécaud sera réservée et mise à disposition en cas de mauvais temps ;

Le financement est en cours de bouclage.

La randonnée nocturne du 13 septembre

Thème de cette année : les loups.

La troupe des Maillambus réservera plusieurs surprises tout au long du parcours qui devrait faire environ 8km. Départ dans le bourg, direction l'Ajaccio, le Pied du Mont, un vin chaud sera offert à Péraxoux par M et Mme Dauzières puis direction la plage, le Charraud et retour par la Séminière jusqu'au bourg.

**Loïc Friquet** s'est rendu aux assemblées générales, de VVF et de l'association AVEC, qui se sont tenues au Lioran, dans le cantal, les 15 et 16 mai dernier. 31 communes étaient représentées, 47 pouvoirs de vote.

2 groupes de travail ont été mis en place, un pour la gestion du patrimoine, l'autre pour la commercialisation de proximité.

La clientèle a changé ces dernières années. Les réservations concernent, pour 24%, des retraités ou préretraités ; pour 24%, des cadres ou techniciens ; pour 19% des employés ; pour 15 % par des cadres supérieurs et professions libérales; pour 18% des agriculteurs, des ouvriers, chefs d'entreprises, des commerçants...

Les réservations se font à 51% par des comités d'entreprises, organismes sociaux et fédérations de sports ; à 31% par la plate forme de distribution, 16% par internet et 2% village et local. La volonté de VVF est de développer la commercialisation de proximité ainsi que celle du Web.

Il a été proposé

-d'ouvrir les installations aux habitants des communes notamment les piscines, salle de remise en forme... A voir comment l'organisation peut se mettre en place entre les vacanciers et les habitants. Il serait souhaitable que les élèves puissent profiter de la piscine, peut-être le mercredi lorsque les vacanciers partent en excursion. Une convention devra fixer les règles en VVF et la commune concernée.

-qu'un élu soit présent au moment de l'accueil des vacanciers. Une brève intervention pourra permettre d'exposer les atouts de la commune. Certains villages ont testés cette formule qui plaît aux vacanciers. A voir...

-que les assemblées générales aient lieu à La Bussière, en 2017, lorsque les travaux seront terminés.

En 2013, 19 villages ont réalisés des travaux pour 21 millions d'euros.

**Fabrice Thomas** signale qu'il a participé le 16 mai à l'assemblée générale de l'association des croqueurs de pommes de la Vienne. L'association compte 203 adhérents et dispose de 3 sites : un à Poitiers, un au Défens et un à La Bussière.

Il a également assisté à la réunion Energie Vienne au cours de laquelle le bureau a été élu.

3 devis ont été demandés pour l'achat d'une débroussailleuse professionnelle.  
Chez Berthonneau à St Germain, marque Stil de 42 m3, pèse 7.2kg, est à 820€  
Chez Plaud de St Pierre de Maillé, marque stil, 7.2 kg, 42 m<sup>2</sup> est à 792€  
Chez Cloué de Châtelleraut une de 45m3 est à 700€. Elle pèse 8,7kg  
Fabrice Thomas essaye de négocier avec M. Plaud.

Deux devis ont également été demandés pour l'achat de miroirs de signalisations, 600 x 400, un pour la sortie des Buis, l'autre pour les Barbarinières. Le moins cher est à 149€.

Concernant l'éclairage du stade de foot, il s'avère que malgré la précédente intervention de l'entreprise qui a installé les poteaux et les projecteurs, un mat pose toujours problème, la lampe vient d'être changé pour la deuxième fois. Le projecteur est plein d'eau. Une visite sur place avec le fournisseur est prévue. L'entreprise ne peut plus intervenir car la garantie est passée.

Pour l'entretien des sentiers de randonnée, M. Dechartre a fait un passage à plat. Il fera ensuite un deuxième passage en juillet ou août. Pour les côtés, il s'engage à rattraper le retard. Il n'a pas pu intervenir l'année dernière à cause des intempéries. L'entretien des 420 km sentiers de randonnées, pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes, coûte 70 000€/an à la communauté de communes. Il convient de réfléchir à des pistes d'économie. Les communes de La Roche Posay, Angles sur l'Anglin et La Bussière sont prioritaires du fait de leur vocation touristique.

Le Maire remercie Fabrice Thomas, Loïc Friquet et Alain Charles qui ont bien voulu, avec leur matériel personnel, réaliser la tranchée et l'avaloir, à l'aire de loisirs.

Fabrice Thomas a également procédé à élagage de branches qui gênaient le passage d'engin agricole à Pérajoux.

#### **Mickaël Martin**

Une réunion pour le solde du financement des travaux du village de vacances est en préparation avec les partenaires financiers de la Région, du département, des services de l'état et le Sénateur M. Raffarin, pour le 17 ; 18 ; 22 ; 23 ou 24 juillet prochain.

François Guilloteau a chargé une entreprise forestière de la coupe du taillis sur sa parcelle ZL 15, d'une superficie de 2 336 m<sup>2</sup>, lieudit « le bois Lucas ». Cette entreprise a demandé à la commune le droit d'entreposer le bois coupé sur le chemin rural jusqu'au ramassage. Il est allé sur place avec Loïc Friquet et ont convenu avec le responsable de l'entreprise de l'endroit où le bois serait entreposé. Il est également convenu que l'entreprise attendra juillet ou août pour venir le chercher, pour que le chemin soit bien sec. Le camion sortira par le chemin à côté du stade. Le chauffeur préviendra la mairie du jour de l'intervention.

Il convient d'élaguer les arbres le long de chez Marie-Claude Rougeoux, à la Maçonnière, les agriculteurs ne peuvent plus passer avec leur matériel. Il signale également que certains chemins sont fermés par des barrières et que la parcelle communale de 5 hectares est utilisée par un éleveur qui y laisse ses moutons.

Le Maire ira sur place constaté et donnera un RDV aux personnes concernées pour faire le point, le souci d'équité de traitement devant être appliqué.

Sur cette problématique des chemins, le Maire souhaite qu'un état des lieux soit réalisé pour répertorier ceux qui sont, à tort, cultivés ou fermés par des agriculteurs ou particuliers.

**Michel Chédozeau** indique qu'un problème d'écoulement des eaux a été signalé par Stéphane Leperchey, au niveau de la cuisine. Le Siveer est intervenu aussitôt pour nettoyer le réseau, il est demandé à M. Leperchey d'installer dans les éviers des grilles fines pour empêcher les résidus d'aller dans les canalisations et de les obstruer. Il conviendra également de nettoyer régulièrement le bac dégraisseur.